



Vendredi 22 décembre 2023

## **Opération inter-administrations de lutte contre la pêche illégale**

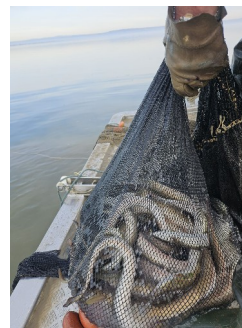
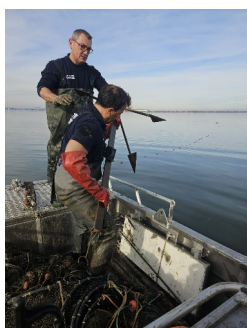
**Le 13 décembre 2023, dans le secteur de l'Étang de Bolmon, a eu lieu une opération de démantèlement d'engins de pêche illégale ciblant l'anguille.**

Coordonnée par la Direction Départementale des Territoires et de la Mer (DDTM) des Bouches-du-Rhône, cette opération a mobilisé seize agents de diverses administrations (contrôleurs des affaires maritimes de la ddtm, Office Français de la Biodiversité, Métropole Aix-Marseille et Gipreb), trois moyens nautiques, un camion-benne et a ainsi permis le relevage d'une trentaine d'engins de pêche de type « trabaque » et de relâcher près de 500 Kg d'anguilles.

Les pertes subies par les braconniers s'élèvent à environ 50 000 € en ce qui concerne le matériel saisi et détruit, quant aux anguilles relâchées, le prix à la vente est estimé à 4 000 €.

L'Étang de Bolmon (situé au sud est de l'étang de Berre), est un site naturel riche en anguille qui a fait l'objet d'un arrêté préfectoral portant interdiction de la pêche, au regard de l'état écologique non satisfaisant.

En outre, le braconnage lié à cette espèce dont le statut de conservation la place en « danger critique », compromet la gestion durable du stock et fait donc l'objet d'une surveillance renforcée par les unités de contrôle et de mesures de protection particulières par les gestionnaires de sites naturels.



Pour toute demande presse, merci de l'adresser à [pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr](mailto:pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr)

**Service Régional de la Communication Interministérielle**

04 84 35 40 00 | [www.bouches-du-rhone.gouv.fr](http://www.bouches-du-rhone.gouv.fr) | [www.paca.gouv.fr](http://www.paca.gouv.fr)

